

SOUSCRIPTEUR & ASSURÉ(E) **

CO-SOUSCRIPTEUR & CO-ASSURÉ(E) **

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Contrat : PRIVATE VIE
 PRIVATE CAPI

Numéro ** : _____

** Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et conformément aux Conditions Générales valant note d'information de ma souscription citée en référence, je souhaite :

**Sélectionner le CLN AIR FRANCE 2 dans le cadre de mon contrat.
Je joins ce bulletin à mon dossier de souscription.**

Par dérogation aux Conditions Générales valant Note d'information, mon versement initial ne sera pas investi sur le Fonds défini aux Conditions Générales pendant la durée du délai de renonciation, mais sera investi immédiatement conformément à la répartition que j'ai indiquée sur mon bulletin de souscription.

Attention ce bulletin doit impérativement être retourné chez NORTIA avant le 21 septembre 2011 à 16h00.

AVERTISSEMENT :

Le CLN AIR FRANCE 2 est un CLN À CAPITAL NON GARANTI émis par Société Générale.

Ce CLN expose l'investisseur au double risque de crédit sur l'entreprise Air France et sur l'Émetteur.

Pour investir sur le **CLN AIR FRANCE 2**, il est recommandé que le terme du contrat soit fixé au delà du 10 octobre 2016.

Le souscripteur a bien été averti que :

- **Le CLN AIR FRANCE 2** est d'une durée d'investissement initiale de 5 ans, avec une date d'échéance prévue au 10 octobre 2016.
- **Le CLN AIR FRANCE 2 n'est pas à capital garanti.**
- **Le prix de vente du CLN AIR FRANCE 2 avant son terme correspondra à la valeur liquidative minorée de 1%.**
- **En cas de cession du produit avant son échéance, quelles qu'en soient les causes (rachat partiel, rachat total, décès), la valorisation effective du produit pourra présenter une décote importante.**

Le souscripteur a bien été informé que :

- **Le CLN AIR FRANCE 2** n'est pas accessible aux opérations programmées et aux options du contrat (*versements libres programmés, rachats partiels programmés, arbitrages programmés...*).
- Les frais de gestion du contrat au titre de ce support peuvent être prélevés sur un autre support.
- Lors du remboursement du **CLN AIR FRANCE 2** les capitaux ainsi dégagés seront investis sur l'un des supports monétaires ou sur le fonds en euros présents au contrat à la date du remboursement.
- Les éventuels détachements de coupons pourront être investis soit sur le **CLN AIR FRANCE 2**, soit sur l'un des supports monétaires proposés au contrat ou sur le fonds en euro.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu, compris et pris connaissance de(s) :

- La version finale des « Modalités Indicatives des titres »,
- La brochure commerciale.

Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur, celle-ci étant par nature sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

*Les informations recueillies dans le cadre de votre souscription sont destinées et transmises à SPIRICA et/ou à ses partenaires et sont nécessaires pour le traitement et la gestion de votre dossier. La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à toute information nominative vous concernant et qui figurerait sur tout fichier destiné à SPIRICA et/ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés directement auprès de SPIRICA à l'adresse suivante:
SPIRICA - 50-56 rue de la Procession - 75724 Paris Cedex 15.*

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Référence Conseiller : _____

Nom, Prénom : _____

Signature(s) du

Souscripteur **Co-souscripteur**
précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »

*Original : SPIRICA - 2^{ème} exemplaire : Distributeur - 3^{ème} exemplaire : Conseiller - 4^{ème} exemplaire : Souscripteur(s)
Réf : Nortia CLN AIR FRANCE 2 - SPK062011*